

Le cinq juin deux-mille-vingt-six à 18h30 : le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUNNEVAL Sébastien, Maire.

Étaient présents : M. BRUNNEVAL Sébastien, M. CHERON Sébastien, Mme LAZUR Myriam, Mme BATTE Delphine, Mme PARÉ Dominique, Mme LAMBERT Séverine, M. GERARD Alexis, Mme LANGLOIS Annabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M. BÉNARD Matthieu, M. LALLEMENT Laurent, M. CAQUELARD Julien

Secrétaire de séance : Mme LAMBERT Séverine,

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 16 avril 2026 :

Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Désignation du délégué et des 3 suppléants du conseil municipal aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Conformément au mode de scrutin il a été procédé à l'élection du délégué et des 3 suppléants de la commune d'Anneville sur Scie en vue de l'élection des sénateurs prévue le 27/09/26.

Monsieur GERARD Alexis, seul candidat a été élu délégué à l'unanimité.

Madame LAMBERT Séverine, monsieur BRUNNEVAL Sébastien et madame LAZUR Myriam, seuls candidats ont été élus suppléants.

Délibération portant sur le repas des Aînés :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité d'offrir un repas au profit des personnes de la commune âgées de plus de 62 ans. Il sera organisé le 14 mars 2027, à la salle communale, le traiteur sera le Cadet Roussel avec animation musicale.

Délibération portant sur le colis des Aînés :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'offrir un colis de fin d'année, aux personnes de la commune âgées de 70 ans et plus. Montants attribués aux colis pour personnes seules 27 euros, colis pour couples 35 euros 50.

Délibération portant sur les jouets de Noël :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place l'attribution de cartes cadeaux d'un montant de 40 euros aux jeunes de la commune âgés de 11 ans révolu et d'autoriser les parents à abonder celle-ci de 40 euros maximum.

Mme LAZUR et Mme LANGLOIS exposent la proposition commerciale du magasin Auchan de Dieppe. Le choix de la carte cadeau pourra se faire aux rayons : Parfumerie, Textile, Jouets, Jeux vidéo, Multimédia ou Librairie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'attribution de cartes cadeaux de 40 au magasin AUCHAN de Dieppe, aux enfants de la commune jusqu'à l'âge de 11ans révolu et valide l'abondement de 40€ maximum.

Délibération portant sur la subvention des Anciens Combattants :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 75 euros à l'association locale des anciens combattants. Cette demande avait été évoqué lors de l'assemblée générale de l'association le 8 mai 2026.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de verser une subvention de 75 euros à l'association des anciens combattants (ACPG)

Délibération portant désignation des membres de la Commission de contrôle de la régularité des listes Électorales :

Monsieur le maire informe qu'il doit être décidé de nommer les représentants de la Commission de contrôle de régularité des listes électorales.

Après en avoir délibéré, les membres décident à l'unanimité de nommer les représentants suivants :

- *Monsieur GÉRARD Alexis en tant que délégué titulaire conseiller municipal*
- *Madame LAZUR Myriam en tant que déléguée suppléante conseiller municipal*
- *Madame DUVAL Benoit, en tant que délégué titulaire de l'Administration*
- *Madame FOLLIOT Christelle, en tant que déléguée suppléante de l'Administration*
- *Monsieur JOUEN Régis, en tant que titulaire du Tribunal Judiciaire*
- *Madame CHÉRON Delphine, en tant que déléguée suppléante du Tribunal Judiciaire*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

M. BRUNNEVAL

M. CHÉRON

Mme LAZUR

Mme BATTE

M. CAQUELARD

M. BÉNARD

Mme LANGLOIS

M. LALLEMENT

Mme PARÉ